

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DE VAIRE

SEANCE du 18 janvier 2022

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 12
- votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vairé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle Rabelais de Vairé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel CHAILLOUX.

Présents : MM CHAILLOUX Michel, LUCAS Nathalie, TRICOT Ralph, BERTHEAU Delphine, BRUNEAU Frank, VALLADE Philippe, DENIS Elisabeth, DESPIERRES Francis, THOMAZEAU Pascal, RUCHAUD Philippe, TRICHET Annabelle, HENRIONNET Cyrielle.

Absents excusés : CHAILLOUX Jean-Charles (procuration à F. BRUNEAU), LOGEAIS Cyril (procuration à M. CHAILLOUX), LUCAS Gwenaëlle (procuration à A. TRICHET), CHARIE Pamela.

Absents : BONZOM David, VRILLONNEAU Caroline et DIB Sandra.

Secrétaire de séance : TRICOT Ralph.

Adoption du procès-verbal du 20/12/2021 à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour:

A) FINANCES :

- 1) Budget 2022 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation – Rectificatif
- 2) Création d'un budget annexe « Lotissement »
- 3) Aménagement espace « Îlot Rabelais » : Demande de subventions ETAT 2022
- 4) Budget annexe commerces : Loyer de l'épicerie

B) PERSONNEL : Contrat d'Engagement Educatif – Revalorisation du forfait

C) AFFAIRES GENERALES :

- 1) Convention entre l'Association Chants-Sons et la commune de Vairé
- 2) Les Sables d'Olonne Agglomération : Convention pour l'utilisation du logiciel de Gestion de l'urbanisme Cart@ds

Questions diverses

DELEGATIONS :

DÉCISION du MAIRE n° 2021-25 Valant virement de crédits n°1

Vu les crédits disponibles au budget 2021

Vu la nécessité de réajuster les crédits sur le chapitre 012

DÉCIDE

Article FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
012 – 64111 personnel titulaire	5 000 €	
Total CHAPITRE 012	5000 €	
020 - dépenses imprévues	-5 000 €	
Total général	0 €	

Délégation article L2122-22-4°s

Travaux -Equipement	Nom	Adresse	Montant HT	Date
Actualisation mission technique, coût travaux EHPAD	SOCOTEC	LA ROCHE SUR YON	1050.00	20/12/2021
Révision esquisse Rabelais	GEOUEST	LA ROCHE SUR YON	4800.00	20/12/2021
Topographie	COLAS	Les Sables d'Olonne	550.00	28/12/2021

Délégation article L2122-22-10°

Décision n°2021.27 : CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE STRUCTURE DE JEU INTÉRIEURE POUR ENFANTS DE PLUS DE 24 MOIS

Vu la délibération en date de 10/07/2020 n°20200710-5 portant délégation du Conseil au Maire article L2122-22-10°,

Vu la demande de l'école Saint Pierre, via l'OGEC représentée par Madame Mélanie Lucas,

La commune de Vairé est gestionnaire de biens mobiliers qui nécessitent au fil du temps le renouvellement ou leur mise au rebut de certains équipements devenus obsolètes.

C'est le cas notamment d'une structure de jeu intérieure en bois pour enfants de plus de 24 mois, stockée au service technique.

La commune propose d'en faire la cession à titre gratuit à l'OGEC de l'école Saint Pierre.

La structure de jeu intérieure est cédée en l'état et sans garantie de la commune. Le bénéficiaire est réputé avoir pris connaissance de l'état exact du bien cédé, déclare vouloir en devenir propriétaire à ses risques et périls, et les agrée dans l'état où il se trouve au moment de la cession.

DEL20220118-01 FINANCES BUDGET 2022 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION MODIFICATION

Par délibération du 20/12/2021, le conseil a ouvert des crédits par anticipation.

Pour les opérations 90, 94 et 96 il convient de réduire les crédits, ils ont été calculés sur le budget total alors qu'ils doivent être calculés sur le budget réel (déduction des opérations d'ordre). Le montant total proposé s'élève à 179 462 € au lieu de 181 500€.

Budget 2022 - Opérations	Libellé	budget 2021	Mont maxi	Proposition	article
90 – Ser gx, mairie, église, cir	Travaux	34 051 €	8 513 €	8000	2181
		29 847 €	7 462 €	7462	2181
91 - technique	équipement	59 700 €	14 925 €	10000	2158
92 – École	Travaux, équipem	8 280 €	2 070 €	2000	2188
93 – Pôle Enfance	Travaux, équipem	8 510 €	2 128 €	2000	2188
94 – salles – terrain sport	Travaux, équipem	19 081 €	4 770 €	4500	2188
		12 237 €	3 059 €	3000	2188
95 - Voirie	Travaux	422 511 €	105 628 €	100000	2151
96 - EHPAD	Travaux, équipem	410 008 €	102 502 €	10000	21318
		408 208 €	102 052 €	10000	21318
98 – Terrain	Terrain	190 500 €	47 625 €	45000	2111
	total	1 139 793 €	284 948 €	179462	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Autorise** l'ouverture par anticipation des crédits tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEL20220118-02 FINANCES CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Vu les projets d'opération d'aménagement de lotissement à réaliser notamment sur les parcelles AH 262 et 416,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les règles comptables spécifiques applicables aux opérations de lotissement,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable rend obligatoire l'ouverture d'un budget annexe pour les activités de lotissement ou d'aménagement de zone »,

Il est proposé au Conseil de :

- Créer un budget de comptabilité M14 avec stock dénommé "budget annexe lotissement le petit traine bois", sur les parcelles cadastrées AH 262 et 416, dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- Céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement le petit traine bois ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention décide de:

- Créer un budget de comptabilité M14 avec stock dénommé "budget annexe lotissement le petit traine bois", sur les parcelles cadastrées AH 262 et 416, dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- Céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement le petit traine bois ».
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEL20220118-03 AMENAGEMENT ESPACE « ÎLOT RABELAIS » : DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT 2022

Monsieur le Maire présente l'aménagement. Le projet consiste à **sécuriser l'accès** pour les usagers aux équipements communaux : la salle Rabelais, la salle Fontaine, le dojo et le gymnase en procédant au dévoiement de la rue Rabelais afin de créer :

- Un parvis, une zone d'accès au cuisine de la salle Rabelais, en valorisant cet espace,
- Un réaménagement de la zone de stationnement évitant ainsi la traversée de route pour l'accès aux parkings existants.

Phase 2 :

- La réalisation d'un parvis de qualité pour sécuriser les usagers et permettre une zone de convivialité, de détente devant les salles et les équipements sportifs.

Ce parvis sera aménagé d'une zone « verte » composée d'arbres et de bosquets de faible hauteur, de mobilier urbain adapté (bancs, poubelles...), d'un accès direct à l'office de la salle Rabelais évitant ainsi le stationnement sur le trottoir, d'une zone de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (4 places de programmées) et pour les cyclistes (pompe à vélo).

- Valorisation de la zone stationnement (environ 50) pour les véhicules surplombée pour partie d'une ombrière, Une zone sera créée afin d'accueillir les véhicules électriques en partenariat avec le Sydev.

Cet aménagement sera complété par de l'éclairage public (mâts supplémentaires équipés de lanternes basse consommation). Il sera également intégré le temps de l'éclairage, voire éclairage à la demande.

L'Aménagement paysagé sera étudié et valorisé en partenariat avec le CAUE de la Vendée et le service technique municipal.

La zone de stationnement permettra aussi de sécuriser l'ensemble des usagers pour l'accès à l'espace naturel de la Vrignaie situé à l'arrière des équipements, espace dédié désormais aux manifestations communales et associatives.

Cet aménagement est éligible aux subventions d'Etat au titre de la DETR/DSIL. Le coût prévisionnel s'élève à 427 640€ HT.

Budget prévisionnel :

DEPENSES HT	MONTANT	RECETTES	Montant
Réalisation d'un parvis et réaménagement des stationnements	372 000 €	ETAT 2022 30%	128 292 €
		Département	
		Contrat Vendée Territoire	95 725 €
Honoraires BE et archi	44 640 €	Région FRDC	31 970 €
contrôle			s/t
imprévus	11 000 €		255 987 €
		LSOA Fds concours	85 700 €
		Part commune	85 953 €
TOTAL	427 640 €	TOTAL	427 640 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Approuve** l'aménagement de l'espace Rabelais comme présenté,
- **Sollicite** une subvention d'Etat au taux le plus élevé pour cette phase de travaux,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision

DEL20220118-04 FINANCES BUDGET ANNEXE COMMERCES : LOYER DE L'EPICERIE

Le Maire expose la demande de monsieur BERZIOU, gérant de l'épicerie ABERZ DISTRIBUTION. Suite à la réalisation de travaux de réaménagement de la zone de vente, à l'installation de nouveaux équipements, il sollicite une exonération de 2 mois de loyers afin de compenser la perte de trésorerie liée à la fermeture de l'épicerie pendant 2 semaines.

Le loyer mensuel s'élève à 471.46 € HT (565.75 € TTC).

Il est demandé au conseil de se positionner sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Exonère** le loyer de février 2022 l'épicerie ABERZ DISTRIBUTION
- **Etale** sur 6 mois le loyer de mars 2022 soit 78.58 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEL20220118-05 PERSONNEL : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF – REVALORISATION DU FORFAIT

Le Maire présente le contrat d'engagement éducatif (CEE). C'est un contrat de travail particulier proposé aux personnes qui ont une activité professionnelle d'animateur, d'éducateur ou de directeur d'un accueil collectif de mineur tel qu'un centre de vacances ou de loisirs. Il s'agit d'un contrat spécifique qui déroge à certaines règles prévues par le droit du travail en matière de temps de travail, de rémunération et de repos.

Il est rappelé par délibération du 11/06/2020 les tarifs applicables à ce contrat :

	1/2 journée	Journée centre 8h45 à 17h15	Journée 7 h 30 – 18 h45 (mini camp, responsable CL)
Tarif au 01/07/ 2020	30 €	60 €	85 €
Supplément péricentre hors horaire journée	5,00 €	10,00 €	

Compte tenu de la difficulté de recruter des animateurs, il est proposé de rendre plus attractif les tarifs de rémunération à savoir :

	1/2 journée 4h	Journée centre 8h45 à 17h15 (9h)	Journée 7 h 30 – 18 h45 (mini camp, responsable CL)
Tarif au 01/02/ 2021	42 €	95 €	119 €
Supplément péricentre hors horaire journée	0.15 minutes soit 0.25 h pour 2.68€		

Il est proposé d'actualiser ces forfaits selon le taux SMIC en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Approuve** les nouveaux forfaits pour le contrat d'engagement éducatif
- **Approuve** l'actualisation de ces forfaits au taux SMIC en vigueur
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEL20220118-06 AFFAIRES GENERALES : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION CHANTS-SONS ET LA COMMUNE DE VAIRE

Le Maire présente la convention entre l'association Chants-Sons et la commune. Elle a pour but de définir les modalités d'organisation de spectacles dans le cadre de l'opération régionale « Chant'Appart ».

La commune accueille ce spectacle depuis quelques années. Le concert est fixé le 5 mars 2022.

Le cout de cette prestation s'élève à 1650 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

DEL20220118-07 AFFAIRES GENERALES - LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION : CONVENTION POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DE L'URBANISME CART@DS

Le Maire présente la convention pour l'utilisation du logiciel de Gestion de l'urbanisme Cart@ds. Elle s'inscrit dans l'objectif de mutualisation de l'application « gestion de l'urbanisme ». Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre la Commune, autorité compétente, et l'Agglomération, service hébergeur de l'application et des données.

L'Agglomération a acquis le logiciel Cart@ds CS. Il s'agit d'un outil de gestion et d'instruction des procédures d'urbanisme. La présente convention a pour objet d'en définir les modalités de mise à disposition auprès de la Commune.

La durée est de 3ans. Le coût par an s'élève à 699 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre 0 abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire déclare la séance levée à 19 h 40

Fait et résumé, les jour, mois et an susdits.

CHAILLOUX Michel		BRUNEAU Franck	
------------------	--	----------------	--

LUCAS Nathalie		VRILLONNEAU Caroline	absente
TRICOT Ralph		THOMAZEAU Pascal	
BERTHEAU Delphine		CHARIE Pamela	absente
CHAILLOUX Jean-Charles	absent	LOGAIS Cyril	absent
DIB Sandra	absent	RUCHAUD Philippe	
DESPIERRES Francis		BONZOM David	absent
DENIS Elisabeth		TRICHET Annabelle	
LUCAS Gwenaëlle	absente	HENRIONNET Cyrielle	
VALLADE Philippe			